

PLAN D'URBANISME ET DE MOBILITÉ 2050

Opinion présentée devant l'OCPM par

RAYSIDE | LABOSSIÈRE

24 septembre 2024



CONTEXTE DES POSITIONS

/ Rappel des recommandations de Rayside Labossière issues du Projet de ville

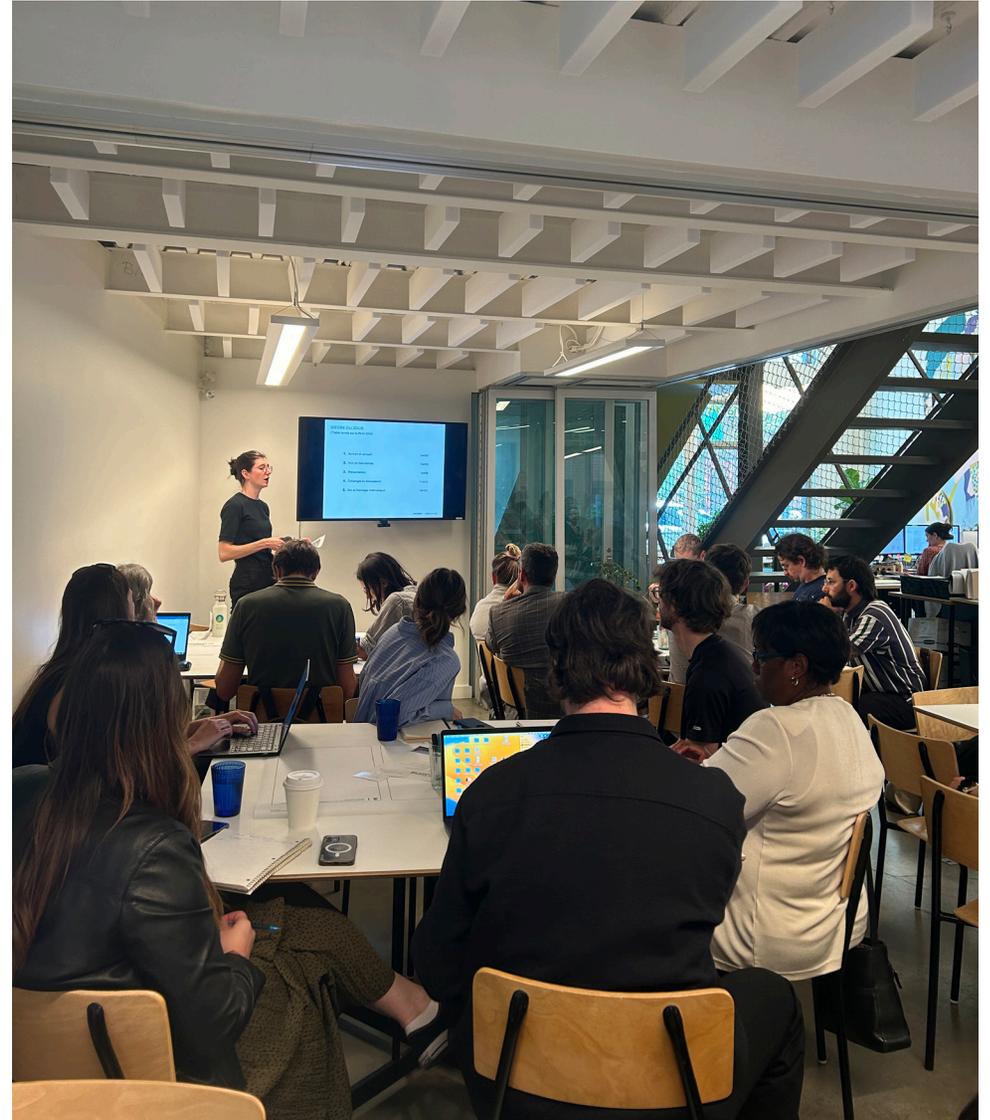
- Organisation d'une table ronde par Rayside Labossière dans le cadre de ces consultations
- Plusieurs recommandations ont par la suite été intégrées dans un mémoire :
 - Civic commons
 - Stratégie pour l'Est
 - Accords de bénéfices à la communauté
 - Attention particulière aux secteurs défavorisés et à la mixité sociale



CONTEXTE DES POSITIONS

/Table ronde du 9 septembre 2024

- Rayside Labossière a réuni ses partenaires pour vulgariser le projet de PUM et échanger sur son impact sur les pratiques professionnelles
- **Sujets variés** : l'aménagement des espaces publics, l'accès aux berges et les mécanismes pour atteindre les objectifs en logements sociaux
- Les positions présentées dans le mémoire reflètent uniquement celles de Rayside Labossière, sans engager les autres participant.e.s



CONTEXTE DES POSITIONS

/ Une augmentation importante de la population à anticiper d'ici 2050

+ 350 000 nouvelles personnes par rapport à 2021 (+14 000 / an)

+ 224 500 nouveaux logements d'ici 2050 (+12 000 / an)

SOURCE : VILLE DE MONTRÉAL, PLAN D'URBANISME ET DE MOBILITÉ, P.1-3, SELON LES PROJECTIONS DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC



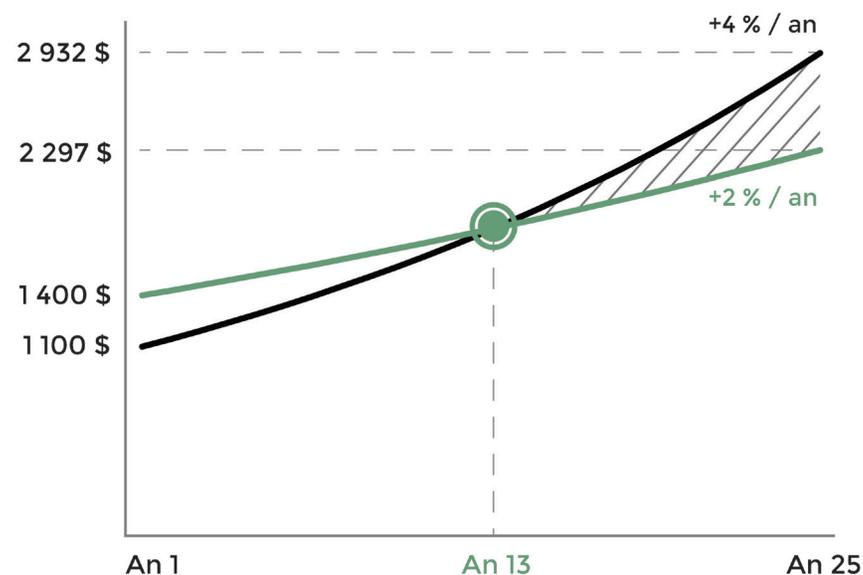
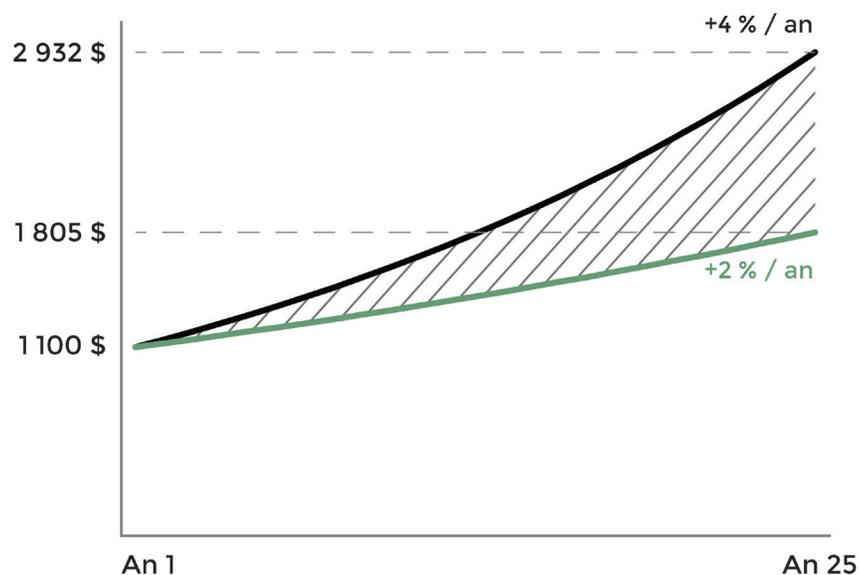
SURVOL DES RECOMMANDATIONS

1. LE DROIT À LA VILLE ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

Concrétiser les objectifs de logements hors marché et de logements sociaux

Recommandation :

Considérer la création de l'abordabilité à long terme comme manière de limiter au maximum la dépendance aux contributions financières de l'État.



1. LE DROIT À LA VILLE ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

Une offre en logements à diversifier

Recommandations :

Détailler les cibles de logements hors marché selon les profils de populations visés, en tenant compte des projections démographiques pour chaque arrondissement.

Détailler les cibles de logements sociaux selon les profils de populations visés, en tenant compte des besoins actuels et anticipés pour chaque arrondissement.

Prévoir des stratégies pour l'inclusion de logements familiaux, qui s'ajouteraient aux normes déjà prévues au Règlement pour une métropole mixte.

1. LE DROIT À LA VILLE ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

Des outils pour l'application des cibles à travers les arrondissements

Recommandation :

Établir une stratégie de développement de logement social et hors marché dans chacun des arrondissements, en collaboration étroite avec le milieu communautaire local.

1. LE DROIT À LA VILLE ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

L'établissement de définitions communes et cohérentes

Recommandation :

Établir une définition de logement abordable qui cible la capacité de payer des personnes résidentes et qui exige le caractère pérenne de l'abordabilité.

1. LE DROIT À LA VILLE ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

Nécessaire arrimage entre le développement du réseau de transport structurant et l'abordabilité des logements



SOURCE : VILLE DE MONTRÉAL, PLAN D'URBANISME ET DE MOBILITÉ, P. 1-9, CARTE 1-3 VISION 2050 DU RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF STRUCTURANT

2. DENSIFIER LE TERRITOIRE EN COHÉRENCE AVEC LA FORME URBAINE

Assurer une prévisibilité dans le développement des projets

Recommandations :

Établir une séquence claire d'approbation des projets qui soit commune à tous les arrondissements, et qui implique l'émission d'avis préliminaires engageants.

Mettre en place un ou plusieurs comités de suivi, qui rassemblent l'ensemble de la société civile incluant les arrondissements et les secteurs économiques, culturels, communautaires, etc vers une planification concertée des développements à venir.

3. LA CRÉATION DE QUARTIERS COMPLETS

Recommandations :

Se doter de cibles en matière d'équipements collectifs qui assurent leur mise en place en amont des projets.

Assurer une offre en espaces commerciaux abordables, qui permettent à tous les types de population d'avoir accès à leurs ressources du quotidien.

Assurer une offre en espaces communautaires abordables, qui permettent aux organismes de s'implanter dans les lieux les plus appropriés pour soutenir les populations qu'ils desservent.

4. VALORISER LE PATRIMOINE, LA CULTURE ET L'IDENTITÉ

L'établissement de définitions communes et cohérentes

Recommandations :

Introduire l'échelle des quartiers comme élément d'importance du patrimoine montréalais, et encourager les arrondissements à définir des noyaux emblématiques au sein de leur territoire.

Effectuer une priorisation des anciens sites et immeubles religieux ayant une valeur incontournable pour assurer leur mise en valeur de façon adéquate, et assurer une flexibilité dans les projets de requalification pour les sites et immeubles qui n'appartiennent pas à cette catégorie.

